

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-075 du 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Chrystèle LECTEZ

MM. Julien MAHIEU - Eric REMY - Gislain BOURY - Philippe GORGUET - Benoît CAILLE - Serge NACRY
Roland DELOBELLE - Jean-Noël MENAGE - Julien FORESTIER - Xavier LEROUX - Denis BASSEUX -
Gabriel TRANNIN - Jean-Pierre POUTRAIN - Jean DESCAMPS - Michel DELAUTRE - Christian HEMAR -
Lucien RZEPKOWSKI- Xavier DUQUESNE - Henri TABARY - Lucien CORBEAU - Jules LAUDE - François
KOLASA - Hervé COPIN - Dominique DELEPLACE - Patrick MACHUT - Daniel BEDU - Alain CHAUSSOY –
Jean-Marc LETEILLIER -

Xavier DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. Daniel LAVOISIER
Henri TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Bernard DOBOEUF
Lucien CORBEAU, absent excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ
Jules LAUDE, absent excusé, a été suppléé par M. Alcide THUILLET
François KOLASA, absent excusé, a été suppléé par Mme Claudette DUPREZ
Hervé COPIN, absent excusé, a été suppléé par M. Joël LOCQUET
Dominique DELEPLACE, absent excusé, a été suppléé par M. Philippe SAUVAGE
Patrick MACHUT absent excusé, a été suppléé par Michel LALISSE
Daniel BEDU, absent excusé, a été suppléé par M. Régis RICHARD

Alain CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Bernard DENNE
Jean-Marc LETEILLIER absent excusé a donné pouvoir M DUPREZ
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : Convention Conseil Général – Dispositif référent solidarité 2013

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté le rôle joué par la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif Revenu de Solidarité Active.

Monsieur Le Président précise que la Collectivité a reçu un rôle de Référent Solidarité Activité pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013.

Monsieur Le Président donne lecture de la proposition présentée par le Conseil Général du Pas-de-Calais et fixant les orientations au titre de l'exercice 2013.

Pour le territoire, le Département propose 84 places d'accompagnement personnalisé et 102 places d'accompagnement renforcé entraînant une aide départementale de 29 000,00 €.

Monsieur Le Président précise que ce travail d'animation est porté par Artois Emploi Entreprise qui assure l'animation, le suivi du dispositif RSA, à travers différentes permanences, se répartissant sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention devant intervenir entre la Communauté de Communes du Sud-Artois et le Département du Pas-de-Calais
- d'approuver la proposition et les orientations fixées, par la convention établie au titre de l'exercice 2013
- d'approuver le montant de la participation départementale
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à la convention

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 16 avril et transmission
en Préfecture le 16 avril 2013.
Le Président,

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

Jean-Paul DELEVOYE

